



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rentrée étudiante

Dossier de presse
3 octobre 2022



#Rentrée2022 — esr.gouv.fr

Sommaire

Chiffres clés 5

De la région académique Occitanie 5

- 13 Campus connectés : la région académique Occitanie très engagée pour développer des lieux d'études au cœur des territoires 7

Un fort soutien national 9

- Une forte mobilisation du Plan de relance dans la région académique Occitanie 9

1. Une priorité : assurer la qualité de vie et les conditions d'égalité réussite des étudiants 11

La réussite étudiante en constante amélioration 12

- Parcoursup 2022 dans la région académique Occitanie 12
- Le renforcement des dispositifs d'égalité des chances et d'orientation 12
- Un accompagnement renforcé des lycéens vers le supérieur grâce aux Cordées de la réussite... .. 13

Assurer l'accès au logement... .. 14

- Le parc des Crous dans la région académique Occitanie... .. 15

Préserver le pouvoir d'achat des étudiants... .. 16

- Des mesures d'urgence déployées pour préserver le pouvoir d'achat des étudiants 17
- Concertation nationale sur les bourses et échanges territoriaux de la vie étudiante 20

Assurer la protection et l'épanouissement de chacun et améliorer la vie sur les campus 21

- La CVEC : une contribution au bénéfice de la vie étudiante et des campus... .. 21
- Lutter contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) 22

Améliorer l'environnement des campus : rénovation et amélioration de la performance énergétique des bâtiments 24

2. L'enseignement supérieur et la recherche au rendez-vous des défis d'aujourd'hui et de demain 25

Accès en master : déploiement de la plateforme nationale de candidature en 1^{ère} année de master 27

- Une concertation menée tout au long de l'été 27
- Etablissements et étudiants concernés 28
- Calendrier et procédure 28

Compétences et métiers d'avenir (CMA) : la formation au cœur du programme France 2030 30

D'importants investissements France 2030 pour la recherche 31

La fête de la science 33

3. Des établissements accompagnés dans leurs stratégies de sites 35

Redynamisation des politiques de sites 37

Une importante structuration dans la région académique Occitanie : 2 lauréats majeurs de l'appel à projets « Soutien à l'Excellence sous toutes ses formes » 38

- « ExposUM » 38
- TIRIS (Toulouse Initiative for Research's Impact on Society) 39

Le Pôle universitaire d'innovation de l'Université de Montpellier 40

Dialogue de gestion avec l'État 41

L'accueil des étudiants étrangers 42

- Le label « Bienvenue en France » 42
- Une forte solidarité avec les étudiants et chercheurs d'Ukraine 43
- Les Universités européennes 44

Chiffres clés

De la région académique Occitanie

39

établissements d'enseignements supérieur
(dont 8 universités et 31 écoles d'ingénieurs et écoles supérieures spécialisées)

14

organismes de recherche

13 campus connectés

qui permettent à des jeunes de poursuivre leurs études au plus près de chez eux et ainsi de surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales qui créent les inégalités de destin.

2 Crous

Montpellier-Occitanie et Toulouse-Occitanie qui accompagnent et soutiennent les étudiants (Bourses, aides spécifiques, restauration, hébergement...)

Plus de 260 000

étudiants dans la région académique Occitanie

- Pour l'académie de Montpellier : 118 000
- Pour l'académie de Toulouse : 143 000
 - ↳ 2/3 des effectifs étudiants sont inscrits à l'université : 170 000 étudiants dans les universités dont 10 577 étudiants en IUT
 - ↳ 25 000 étudiants en sections de techniciens supérieurs
 - ↳ 7 000 étudiants en classes préparatoires

80 000

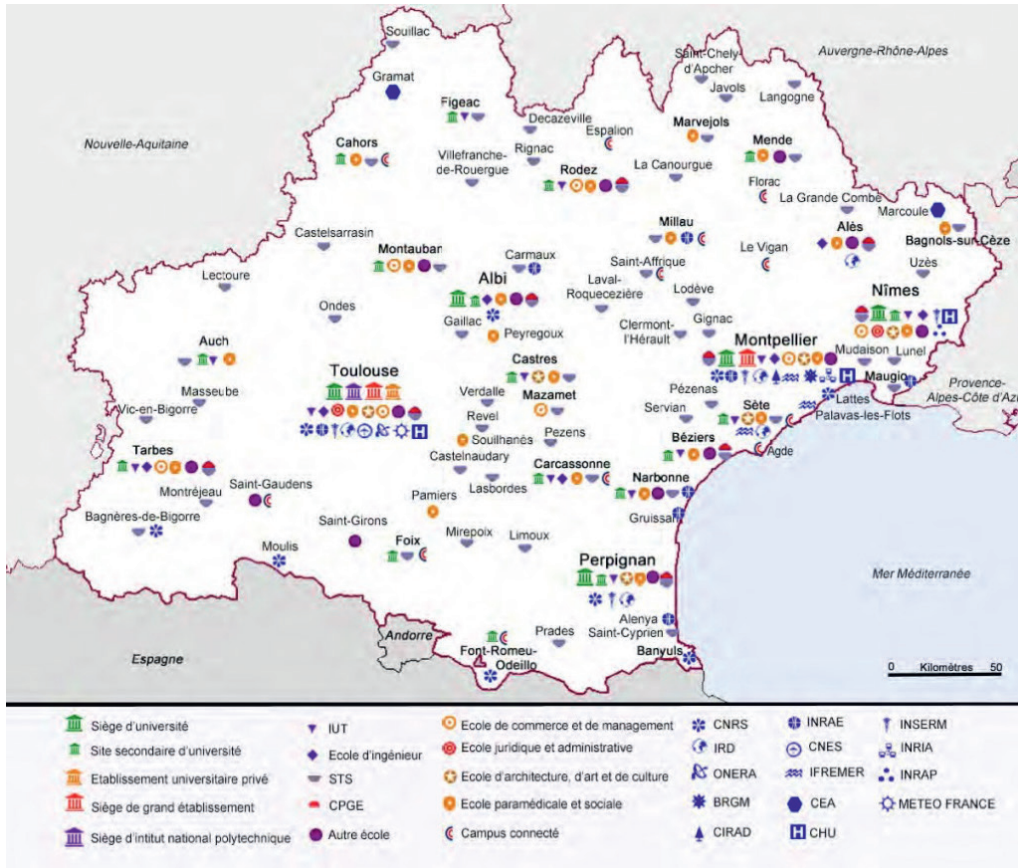
boursiers sur critères sociaux

Plus de 26 500

personnels relevant du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation

(enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé)

La région académique Occitanie comprend **2 pôles universitaires majeurs** : Montpellier et Toulouse qui réunissent les 80% des étudiants. Cependant, l'enseignement supérieur est présent sur l'ensemble du territoire régional et notamment dans les 18 villes universitaires d'équilibre et via les 13 campus connectés.





13 Campus connectés : la région académique Occitanie très engagée pour développer des lieux d'études au cœur des territoires

Les campus connectés permettent à des jeunes de poursuivre leurs études au plus près de chez eux et ainsi de **surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales** qui créent les inégalités de destin.

Tous les diplômes de l'enseignement supérieur peuvent être préparés dans un campus connecté (BTS, licence, master, formations en santé, ...) dans tous les principaux champs disciplinaires (droit, STAPS, sciences humaines et sociales, ...).

Les campus connectés associent à la souplesse de l'enseignement à distance un **tutorat individuel et collectif** afin de mieux accompagner les étudiants. Chaque étudiant est encadré, motivé, accompagné par un professionnel qualifié. Cette personnalisation de l'accompagnement est l'un des piliers du dispositif.

Propices à une dynamique collective, au co-apprentissage, à l'entraide et au développement d'un sentiment d'appartenance, ces lieux d'études innovants permettent aux jeunes de réussir des études supérieures qu'ils n'auraient pas nécessairement entreprises.

Ce **dispositif labellisé par l'État, financé par le Plan d'investissements d'avenir**, est porté et géré par une collectivité territoriale en partenariat avec une université de proximité.

On compte actuellement 89 campus connectés en France.

La région académique Occitanie, marquée par une grande diversité géographique et sociale, s'est très rapidement saisie de l'opportunité offerte par les Campus connectés de rapprochement l'enseignement supérieur des territoires. **Avec 13 Campus connectés elle est aujourd'hui celle qui en comprend le plus grand nombre.**

Agir au plus près des territoires : la mise en place des régions académiques

18 régions académiques répondent au nouveau cadre régional. Cette organisation permet de garantir une cohérence de l'action au niveau régional tout en assurant un pilotage de proximité.

La région académique Occitanie est composée des académies de Montpellier et de Toulouse.

Dans chaque région académique, un Recteur de région académique a été désigné pour garantir l'unité de la parole de l'État.

Le Recteur de région académique fixe les orientations stratégiques des politiques de la région académique pour l'ensemble des compétences relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il organise les modalités de l'action commune des recteurs d'académie et assure la coordination des politiques académiques.

Pour la région Occitanie, les fonctions de Recteur de région académique sont assurées par la Rectrice de l'académie de Montpellier.

La gouvernance de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation a été renforcée.

La rectrice de région académique est également chancelière des universités. Elle est secondée par un Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (RD-ESRI) qui est chargé d'animer la relation au niveau régional avec l'ensemble des acteurs de l'ESRI, notamment les universités et les organismes de recherche de la région académique.

Dans le cadre des compétences dévolues à la rectrice de la région académique Occitanie, des services régionaux ont été créés. Leur organisation est construite sur le principe d'équilibre territorial : selon une logique « bi-site », en veillant à assurer une répartition des missions et une présence sur les deux sites de Montpellier et de Toulouse. Ces services, sont placés sous la responsabilité d'un directeur régional ou d'un chef de service régional, secondé par un adjoint situé sur l'autre site.

La Rectrice de région académique Occitanie, Chancelière des universités s'appuie sur un secrétaire général de région académique qui administre la région académique et pilote les services de la région académique.

Parmi ces services, le « Service de région académique de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation » a été créé en janvier 2020. D'autres services régionaux sont également impliqués dans l'enseignement supérieur comme par exemple la « Direction de région académique Information et Orientation ».

Un fort soutien national

2022 : un budget du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en hausse 24,6 Md€ (hors Contribution de vie étudiante et de campus)

→ + 700 M€ par rapport à 2021

→ + 2,4 Md€ depuis 2017



→ + 1,3 Md€ pour financer des projets permettant d'offrir aux étudiants et personnels des bâtiments plus confortables et plus sobres en énergie

→ 34000 créations de places supplémentaires dans l'enseignement supérieur

Une forte mobilisation du Plan de relance dans la région académique Occitanie

173,6 millions d'€ pour la rénovation énergétique des bâtiments des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et des Crous : **139 projets de rénovation sont ainsi financés dans la région académique Occitanie.**

Au 1^{er} septembre 2022 la quasi-totalité des chantiers sont engagées et plus de 31 M€ de dépenses sont déjà exécutées.

7,1 M€ pour financer des **créations de places en Licence et Master :**

→ Montpellier : 5,2 M€


→ Toulouse : 1,9 M€

4,7 M€ pour soutenir les **projets d'hybridation des enseignements**

→ Montpellier (UPVM3) : 97 K€

→ Toulouse (INSA, INP) : 375 K€





**Une priorité :
assurer la qualité
de vie et les
conditions d'égale
réussite des
étudiants**

La réussite étudiante en constante amélioration

D'après plusieurs notes sur les taux de passage en deuxième année de licence publiées par le service statistique du ministère, il ressort que le taux de passage entre la L1 et la L2 des néo-bacheliers s'améliore de façon constante, même en dépit de la crise sanitaire. Il était de 41 % en 2016-2017, de 45,4 % en 2018-2019 et de 53,5 % en 2019-2020.

Cette hausse a notamment été permise par un renouvellement de la pédagogie, une amélioration du processus d'orientation des lycéens et de l'accompagnement dans l'enseignement supérieur, grâce à la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE).

L'offre de formation s'est développée pour répondre à la diversité des demandes des jeunes : **plus de 21 000 formations ont été proposées cette année sur Parcoursup dont 7 500 formations en apprentissage.**

Parcoursup 2022 dans la région académique Occitanie



Dans la Région académique Occitanie : 74 705 candidats ont confirmé au moins 1 vœu (936 000 au niveau national) dont :

- 492 99 lycéens de terminale,
- 17 528 étudiants (réorientation, mise à niveau...),
- 7 494 candidats non scolarisés.

93,7% des lycéens de terminale et 85,2% des étudiants ont reçu au moins 1 proposition d'admission au cours de la procédure 2022.

A partir du 1er juillet 2022, les candidats qui n'avaient pas reçu de proposition d'admission pouvaient solliciter la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES) présidée par la rectrice de région académique. **Dans la région académique Occitanie 1312 candidats ont été accompagnés par cette commission qui les a aidés à trouver une formation au plus près de leur projet.**

Le renforcement des dispositifs d'égalité des chances et d'orientation

Une politique volontariste pour l'accès des élèves boursiers à l'enseignement supérieur

Mise en œuvre depuis la loi ORE, la politique volontariste des quotas de lycéens boursiers a permis d'augmenter le nombre de lycéens boursiers admis dans l'enseignement supérieur et donc de renforcer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et la diversité sociale dans l'ensemble de ses formations, y compris les plus sélectives.

Une meilleure orientation des bacheliers technologiques vers les IUT et des bacheliers professionnels vers les BTS

La volonté de proposer davantage de places en IUT aux bacheliers technologiques s'est traduite dans les résultats 2021 de Parcoursup avec 50 % des places en IUT qui leur ont été réservées. C'était un objectif de la réforme de 2019 de la licence professionnelle et de la création des bachelors universitaires de technologie (BUT).

Créé par arrêté du 6 décembre 2019, le BUT est un jeune diplôme. Il accueille sa deuxième promotion d'étudiants en cette nouvelle rentrée universitaire. Ouvert très largement au public des bacheliers technologiques, il conduit en trois ans vers un diplôme national conférant le grade universitaire de licence sur l'ensemble des secteurs anciennement couverts par le DUT. Son caractère national lui confère la même valeur quel que soit le lieu de préparation. Entièrement décliné dans une approche par compétences, le programme national permet la professionnalisation par l'acquisition de compétences reconnues et recherchées par les milieux socio-professionnels.

Par ailleurs, la mesure d'accès aux BTS pour les bacheliers professionnels, rendue effective depuis 2018 via Parcoursup a été prolongée en 2021 et en 2022. Cette mesure bénéficie de la dynamique de promotion de l'accompagnement à l'orientation mise en place par l'expérimentation « Bac pro –STS », prolongée jusqu'en 2023. Elle se combine également avec la mise en place, à la rentrée 2021, de la transformation de la voie professionnelle en classe de terminale de manière à mieux préparer la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en particulier en STS, lorsque c'est le souhait des lycéens.

Dans la région académique Occitanie, 76% des bacheliers professionnels candidats à une STS ont reçu une proposition d'admission en cette rentrée, en progression de 4 points par rapport à 2021.

Un accompagnement renforcé des lycéens vers le supérieur grâce aux Cordées de la réussite



Les Cordées de la réussite sont l'un des principaux dispositifs de la loi ORE en faveur de l'orientation des publics modestes vers l'enseignement supérieur et de la lutte contre l'autocensure. Il permet d'accompagner les collégiens et les lycéens tout au long de leur parcours, avec l'ambition de réduire les biais sociaux, géographiques et de genre en amont de la procédure d'accès à l'enseignement supérieur.

Ce dispositif est déployé dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville mais également des zones rurales et/ou isolées où les ambitions des collégiens et lycéens sont souvent bridées du fait de l'éloignement des métropoles.

Fonctionnement :

Une cordée repose sur le partenariat entre :

- d'une part, une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, IUT) ou un lycée avec des CPGE ou des STS,
- d'autre part, des établissements scolaires dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle)

Ce partenariat entre établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement qui aident l'élève à construire

son propre parcours de réussite du collège au lycée et du lycée vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle.

Le suivi des élèves concernés repose sur des actions individuelles de tutorat et d'ouverture culturelle (visites de musées ou d'institutions publiques, conférences, etc.). Il s'agit également de donner aux élèves l'expérience de la mobilité par la découverte de lieux et de secteurs professionnels différents de leur environnement familial. Des actions liées à la découverte des métiers veillent à faire évoluer la représentation de telle filière ou profession chez les élèves et en particulier à lutter contre les stéréotypes de genre.

L'engagement des élèves dans une cordée de la réussite est valorisé au sein de leur dossier Parcoursup par une mention d'indentification spécifique.

Le plan France Relance a apporté un financement de 10 millions d'euros supplémentaires pour développer les cordées de la réussite. Au niveau national on dénombre aujourd'hui plus de 800 Cordées de la réussite contre environ 400 en 2019.



La région académique Occitanie est passée de 19 cordées en 2019-2020 à 41 en 2021-2022 et à 45 en cette rentrée 2022

Les 45 cordées de la réussite ouvertes cette année (21 dans l'académie de Montpellier et 24 dans l'académie de Toulouse) comptent **un total de 263 établissements scolaires impliqués dans au moins 1 cordée** (106 dans l'académie de Montpellier et 157 dans l'académie de Toulouse).

Près de 10 500 élèves de la région académique seront ainsi bénéficiaires des cordées en 2022/2023 (+ 3 000 élèves entre 2020-2021 et 2021-2022 et +600 par rapport à l'année dernière).

Une attention particulière a été apportée aux territoires ruraux. Ainsi, le département de la Lozère voit désormais tous ses collèges et lycées impliqués au moins dans une cordée de la réussite.

Cette rentrée est également marquée par le développement de cordées du sport grâce à l'engagement du CREPS à Toulouse et de l'UFR STAPS à Nîmes pour l'Académie de Montpellier.

Assurer l'accès au logement

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires (les Crous) gère un parc de 175 000 logements étudiants répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche poursuit également un plan ambitieux de construction de 60 000 logements consacrés aux étudiants, initié sous le précédent quinquennat. Un plan qui n'a pas pu être pleinement exécuté en raison de la crise sanitaire et des retards suscités sur le marché immobilier. D'importants travaux de rénovation et de réhabilitation des résidences universitaires sont également en cours afin d'améliorer les conditions de vie des étudiants éloignés du domicile familial.

Alors que la réglementation prévoit que soit appliqué un indice de revalorisation des loyers, eu égard au contexte exceptionnel d'inflation, les loyers sont gelés pour l'année universitaire 2022-2023 dans la totalité du parc des résidences Crous. Ce gel est opéré pour la 3ème année consécutive.

C'est d'autant plus exceptionnel que les tarifs pratiqués par les Crous sont les plus bas du logement dédié aux étudiants. En moyenne, une fois les aides au logement déduites, une chambre Crous revient à un étudiant à 100 euros par mois, un studio de 18 m² entièrement équipé entre 150 et 200 euros par mois. Les Crous, avec 175 000 logements, représentent la moitié des résidences existantes dédiées aux étudiants.

Le parc des Crous dans la région académique Occitanie

Les 2 Crous de la région académique Occitanie gèrent un important parc immobilier qu'ils étoffent et améliorent au bénéfice des étudiants.

Le Crous de Montpellier-Occitanie dispose d'un parc constitué de 10 310 lits répartis sur 40 cités et résidences. Il permet de loger 10 % des étudiants de l'académie de Montpellier ce qui en fait l'un des premiers parcs immobiliers universitaires de France.

Il mène une politique active en matière immobilière avec :

- + 1 500 logements construits entre 2012 et 2019,
- l'ouverture de 3 nouvelles résidences en 2019 : Veyrassi et Sud@lternance à Montpellier, Les Palmes à Nîmes (soit 313 logements supplémentaires)
- l'ouverture de la résidence Saint Césaire à Nîmes en cette rentrée 2022.

En parallèle, le Crous de Montpellier Occitanie a réalisé un important travail de réhabilitation : 100% des cités universitaires sont à ce jour réhabilitées.

Zoom sur l'ouverture de la résidence universitaire St Césaire du Crous de Montpellier.

Cette nouvelle résidence permet de loger 380 étudiants sur un site très agréable disposant d'un très haut niveau d'équipements dans les chambres et dans les espaces collectifs (garage à vélo et atelier de réparation, foyer, salle de sport, salle de musique, laverie...).

Les tarifs pour les étudiants sont très attractifs :

Type de logement	Nombre	Tarifs
Studio 15,7 m ²	281	298 €
Studio 19 à 22 m ²	18	366 à 385 €
Studio 34,2 m ²	1	475 €
T4 colocation 64 m ²	20	268 € / pers.

Le Crous de Montpellier Occitanie a assuré la maîtrise d'ouvrage de cet important chantier dont le budget s'élève à 20 506 000 €. Au-delà de ses apports, le CNOUS et le Crous ont bénéficié de la participation des collectivités territoriales :

- Crous : 2 000 000 €
- Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée : 480 000 €
- Emprunts Crous à la Banque des territoires : 15 900 000 €
- Fonds propres du Crous : 2 126 000 €
- Ville de Nîmes : Cession du terrain au Crous

Le Crous de Toulouse Occitanie est également très engagé dans le logement étudiant avec plus de 10 000 logements à Toulouse, Albi, Castres, Millau, Tarbes et Figeac.

Il a su pleinement mobiliser le Plan de relance pour étoffer et rénover son parc :

La résidence Duportal, située en centre-ville de Toulouse, a été inaugurée l'année dernière. 1 million du Plan de relance ont été apportés aux autres financements (Crous et CPER) pour un budget total de 8 700 000 €. Ce projet qui a permis la création de 161 nouveaux logements.

5 bâtiments du Crous de Toulouse Occitanie ont par ailleurs été rénovés par le Plan de relance et seront inaugurés le 12 octobre 2022 :



→ Résidence Daniel Faucher : rénovation de 200 logements des bâtiments 7 et 8 qui finalisent la rénovation de l'ensemble des 8 bâtiments de la résidence (classée label Patrimoine et située au cœur de l'île du Ramier). Ce projet de 9M€ a pu être mené à terme grâce au financement obtenu dans le cadre de l'appel à projet France Relance, les travaux se sont attachés particulièrement au développement durable et à l'efficacité énergétique et visent une réduction de consommation d'énergie de 40%, soit 130 tonnes de CO2 par an.

→ Résidence Tripodes : Trois bâtiments de la résidence Les Tripodes, à Rangueil, ont fait l'objet d'une mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite et d'une rénovation énergétique financée par France Relance, pour plus de 1 800 logements. Ce projet a bénéficié d'une subvention au titre du Plan de Relance de 5,95 M€ et du CPER.

Contre la hausse des prix,
L'État agit

Préserver le pouvoir d'achat des étudiants

La vie étudiante constitue une caisse de résonance des enjeux de la société. Dans ses forces, ses engagements, ses dynamismes, et dans ses fragilités également. Alors qu'ils construisent leur avenir, les conditions de bonne réussite des étudiants sont trop souvent altérées par des difficultés financières. Cela est particulièrement vrai dans ce contexte d'inflation.

C'est pourquoi la Première ministre et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se sont engagées dès les premiers jours de ce quinquennat à ce que les étudiants fassent l'objet d'une attention spécifique.

Des mesures d'urgence déployées pour préserver le pouvoir d'achat des étudiants

Elles constituent la réponse d'urgence du Gouvernement face aux effets de l'inflation.

Les bourses sur critères sociaux sont revalorisées de 4 %

Cette hausse majeure s'ajoute bien sûr aux revalorisations de 3,3 % mises en œuvre lors du précédent quinquennat. Elle concerne tous les échelons de bourses.

BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX — MONTANT ANNUEL (EN EUROS) SUR 10 MOIS OU 12 MOIS POUR LES ÉTUDIANTS ÉLIGIBLES						
Échelon	2021-2022		2022-2023		Montant de revalorisation	
	Total annuel sur 10 mois	Total annuel sur 12 mois	Total annuel sur 10 mois	Total annuel sur 12 mois	Total annuel sur 10 mois	Total annuel sur 12 mois
0 bis	1042	1250	1084	1300	42	50
1	1724	2069	1793	2152	69	83
2	2597	3116	2701	3241	104	125
3	3325	3990	3458	4150	133	160
4	4055	4866	4217	5061	162	195
5	4656	5587	4842	5810	186	223
6	4938	5926	5136	6163	198	237
7	5736	6883	5965	7158	229	275

Les étudiants bénéficient, sous conditions, de l'aide exceptionnelle de solidarité de 100 euros.

Plusieurs possibilités pour être étudiant éligible à l'aide exceptionnelle de solidarité :

- être boursier sur critères sociaux ;
- être bénéficiaire de l'aide annuelle des Crous ;
- Être bénéficiaire des APL en ne vivant plus chez ses parents.

La moitié des étudiants du pays sont concernés par cette mesure, soit 1,5 million sur 3 millions d'étudiants en France.

Le repas à 1 euro pour les étudiants boursiers ou en situation de précarité est maintenu toute l'année universitaire 2022-2023.

Depuis 2020, près de 32 millions de repas ont été servis pour 1 euro à des étudiants boursiers ou bénéficiaires de l'aide annuelle des Crous ou identifiés comme précaires par les Crous.

Ce repas à 1 € constituait une réponse immédiate aux conséquences de la crise sanitaire dans un contexte où certains avaient été éloignés de leur famille ou de leurs sources de revenus au cours de leurs études. Le Gouvernement a décidé de maintenir cette tarification spéciale toute l'année universitaire 2022-2023. Les autres étudiants bénéficieront d'un repas au tarif social de 3,30 €. Ces tarifs permettront d'assurer aux étudiants l'accès à une alimentation équilibrée et durable à petit prix.

C'est une réponse très directe, très concrète, qui peut correspondre à une centaine d'euros par mois de gain de pouvoir d'achat pour un étudiant.

Cette mesure est plébiscitée dans la région académique Occitanie où plus de 4,8 millions de repas à 1€ ont été servis depuis 2020.

L'an dernier plus de 3 millions de repas ont été servis aux étudiants, ce qui représente plus de 11 000 repas par jour.

Les repas à 1€ servis par les Crous de la région académique Occitanie (du 01/09/21 au 31/06/2022)

	Crous Montpellier-Occitanie	Crous Toulouse-Occitanie	Total dans la région académique Occitanie
Nombre de repas à 1€ servis durant l'année universitaire 2021-2022	1 215 785	1 826 091	3 041 876
Moyenne annuelle du nombre de repas à 1€ servis par jour en 2021-2022	6 049	5 179	11 227

Ce succès confirme celui rencontré durant la précédente année universitaire durant laquelle plus 1,8 Millions de repas avaient été servis (entre le 1er septembre 2020 et le 30 juin 2021).

	Crous Montpellier-Occitanie	Crous Toulouse-Occitanie	Total dans la région académique Occitanie
Nombre de repas à 1€ servis durant l'année universitaire 2020-2021	977 507	869 907	1 847 414
Moyenne annuelle du nombre de repas à 1€ servis par jour en 2020-2021	5 283	4 652	9 935

Gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences des Crous.

Ce gel est réalisé pour la 4ème année consécutive.

Les droits d'inscription s'élèvent à 170 € pour la licence, 243 € pour le master et 380 € pour le doctorat. C'est l'État qui compense, auprès des établissements d'enseignement supérieur, le reste du coût réel de la scolarité des étudiants pour les diplômes nationaux. La dépense moyenne de l'État pour la scolarité des étudiants est de 10 440 € par an, tous cycles confondus à l'université.

Extension du bénéfice du Pass'Sport aux étudiants boursiers jusqu'à 28 ans, afin que la pratique sportive des étudiants les plus précaires ne soit pas entravée par leur situation financière.

Le Pass'Sport est une déduction de 50 euros pour l'inscription dans un club sportif. Il s'agit d'une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Plusieurs profils d'étudiants et de jeunes sont éligibles au Pass'Sport :

- Les étudiants boursiers jusqu'à 28 ans (bénéficiaires soit d'une bourse sur critères sociaux versée par un Crous, soit l'Aide spécifique annuelle (ASA), soit d'une bourse versée par le conseil régional dans le cadre d'une formation sanitaire et sociale)
- Les jeunes, étudiants ou non, de 16 à 30 ans qui bénéficient de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Les jeunes, étudiants ou non, jusqu'à 20 ans, qui bénéficient de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)uel

Une action forte des services sociaux des Crous

Les Aides spécifiques gérées par les Crous peuvent prendre la forme d'une aide ponctuelle si l'étudiant rencontre momentanément des difficultés, ou celle d'une allocation annuelle en cas de difficultés pérennes. L'État a consacré 61,8 millions d'euros aux aides spécifiques en 2021.

Entre septembre 2021 et juin 2022, les Crous de Montpellier-Occitanie et de Toulouse Occitanie ont procédé à **6 762 attributions d'aides spécifiques pour un montant total de plus de 4,2 millions d'€** :

- Aides spécifiques ponctuelles : 4 504 attributions (1 982 229€)
- Aides spécifiques annuelles : 2 258 attributions (2 256 918 €)

Les Crous de la région académique complètent également leur action avec diverses aides telles que :

- **La remise de bons d'achats « e-cartes »**, pour réaliser des achats alimentaires ou de produits de première nécessité : près de 400 étudiants bénéficiaires pour un montant total de **34 250 € en 2021-2022**.
- **Le chargement du compte Izly** par le service social du Crous (mode de paiement utilisé dans les lieux de restauration) : **9 500 € crédités** (soit l'équivalent d'autant de repas à 1€ entièrement financés) à près de 250 étudiants en grande précarité en 2021-2022.

De nombreux dispositifs complémentaires aux bourses sont également déployés

Parallèlement à ces mesures d'urgence, de nombreuses aides complémentaires aux bourses sur critères sociaux sont déployées :

- **Aide au mérite** : les étudiants boursiers sur critères sociaux peuvent en bénéficier s'ils ont obtenu une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat. Les bénéficiaires y ont droit pendant 3 années consécutives. Elle s'élève à 900 euros annuels. En 2021, l'État y a consacré 43,7 millions d'euros.
- **Aide à la mobilité master** : d'un montant de 1 000 euros, elle est accordée aux boursiers, titulaires du diplôme national de licence et primo-entrants en première année de formation conduisant au diplôme national de master, qui changent de région académique entre la troisième année de licence et la première année de master.
- **Aide à la mobilité internationale** : d'un montant mensuel de 400 euros, elle est accordée sur une période comprise entre 2 et 9 mois aux boursiers qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. L'État consacre 25,7 millions d'euros à la mobilité internationale chaque année.
- **Aide à la mobilité Parcoursup** : une aide de 500 euros, cumulable avec d'autres aides, peut être accordée aux lycéens boursiers en 2021-2022 qui ont accepté sur Parcoursup une proposition d'admission pour une formation localisée hors de leur académie de résidence. L'aide peut aussi être accordée aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée ayant accepté une proposition d'admission dans leur académie de résidence, si elle permet de faciliter la mobilité.
- **Prêt étudiant garanti par l'État** : le prêt étudiant est ouvert à l'ensemble des étudiants sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers, avec la possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée. Il faut pour cela être inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur français, être âgé de moins de 28 ans et être de nationalité française (ou posséder la nationalité de l'un des États membres de l'U.E.). Le montant maximum de ce prêt est de 20 000 euros.

Concertation nationale sur les bourses et échanges territoriaux de la vie étudiante

Dans un contexte d'inflation exceptionnelle, le Gouvernement a tenu à apporter des réponses d'urgence pour accompagner les étudiants. Afin d'apporter des solutions structurelles et prévenir les situations de précarité, le ministère entend mener à compter du mois d'octobre une concertation nationale visant à définir les modalités d'évolution du système de bourses sur critères sociaux.

La concertation sera menée avec l'ensemble des parties prenantes et en premier lieu les représentants des étudiants ainsi que le réseau des œuvres universitaires et scolaires, sous l'égide d'un délégué ministériel qui sera nommé en octobre.

Elle doit reposer sur un travail d'objectivation du système de bourses actuel, de définition de ses limites, de comparaison internationale des systèmes de bourses étudiantes et de construction d'un nouveau modèle soutenable et à même de renforcer la lutte contre la précarité étudiante. Elle a vocation à apporter des premières solutions dès la rentrée universitaire 2023. Parallèlement à cette concertation nationale sur les bourses, la ministre a demandé aux recteurs d'accompagner le renforcement des politiques territoriales de vie étudiante.

Ainsi deux chantiers parallèles seront menés :

- d'une part, une concertation nationale sur les bourses sur critères sociaux à destination des étudiants ;
- d'autre part, des échanges territoriaux de la vie étudiante. Ce chantier territorial a vocation à développer des synergies entre acteurs mobilisés sur des thématiques données (amélioration de l'accès à la santé, à la culture, développement de la pratique sportive, renforcement des politiques inclusives, facilitation et reconnaissance des engagements étudiants, etc.) et à permettre aux établissements d'enseignement supérieur de consolider ou de définir leurs schémas directeurs en matière de vie étudiante.

Assurer la protection et l'épanouissement de chacun et améliorer la vie sur les campus

La CVEC : une contribution au bénéfice de la vie étudiante et des campus



Créée par la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) a dynamisé la vie étudiante grâce au dialogue de tous les acteurs.

La CVEC est utilisée pour :

Renforcer la politique de prévention et améliorer l'accès aux soins sur les campus.

- Soutenir les initiatives étudiantes (financer davantage de projets et d'associations étudiantes).
- Développer la pratique sportive sur les campus.
- Faire vivre l'art et la culture et diversifier les projets et événements artistiques et culturels dans les établissements.
- Améliorer l'accueil des étudiants (actions d'accompagnement, découverte de l'environnement universitaire, des offres de vie de campus, de l'environnement extra-universitaire, etc.).
- Renforcer l'accompagnement social des étudiants.

La mise en place de la CVEC (coût de 95 euros en 2022 par étudiant, les boursiers en étant exonérés) s'est faite concomitamment au rattachement gratuit des étudiants au régime général de sécurité sociale, permettant une économie de plus de 200 € grâce à la suppression de la cotisation annuelle pour la Sécurité sociale étudiante.

En 2022, au niveau national ce sont près de 150 millions d'euros qui vont être répartis entre les Crous et les établissements d'enseignement supérieur.

En 2021, dans la région académique Occitanie la CVEC a permis de collecter 13 374 910€ (5 934 019 € pour le Crous de Montpellier Occitanie et 7 440 891€ pour le Crous de Toulouse Occitanie) et de financer de très nombreuses actions pour les étudiants (accueil, aide sociale, action sanitaire, sport et culture).

Les commissions CVEC réunissent l'ensemble des acteurs afin d'établir un bilan territorial avec une vigilance particulière au déploiement des services à la vie étudiante dans les métropoles et au plus près des territoires, au sein des 18 villes universitaires d'équilibre.

Grâce aux financements de la CVEC, le Crous a mis en place ou reconduit différentes actions

dont 11 activités Yummy et 10 ateliers Campus animés par des professionnels permettent aux étudiants de pratiquer une activité artistique ou sportive ou d'enrichir leurs connaissances.

En matière de développement de la pratique sportive des étudiants, et dans le cadre d'une des 6 thématiques de la CVEC, le Crous propose désormais 9 plateaux sportifs en résidence. Répartis à Toulouse et dans les villes universitaires d'équilibre, ces équipements, situés dans ou à proximité des résidences du Crous, permettent aux étudiants de développer leurs pratiques sportives et ainsi contribuent à leur santé et bien-être. Ces plateaux sportifs multi-activités proposent des équipements de cardio training (vélos elliptique, poids magnétiques, grilles de suspentes...) connectables en Bluetooth à un programme d'exercices interactifs. Les matériaux des aires d'exercice permettent de faire de ces espaces des lieux propices non seulement à la pratique sportive, aux échanges entre sportifs de tous niveaux et plus largement au développement de liens sociaux entre les étudiants.

En complément de ces actions propres, le Crous de Toulouse-Occitanie favorise la qualité de vie étudiante et de campus, grâce à deux appels à projets CVEC : un propre au Crous pour les associations et établissements et un second en partenariat avec l'UFTMIP et la Région Occitanie-Pyrénées Méditerranée à destination des territoires et villes universitaires d'équilibre.

**Sans Oui,
c'est interdit**

Lutter contre les violences sexuelles et sexistes (VSS)

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est engagé avec les établissements, les associations et le milieu de la recherche, dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (soutien des initiatives de terrain, publication de guides et d'outils, campagnes nationales de communication, organisation de colloques).

Conformément à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique tous les établissements ont mis en place un dispositif de signalement des violences et des discriminations.

Dans le prolongement de cette dynamique et afin d'inscrire ces actions dans la durée, le ministère a annoncé le 15 octobre 2021 le déploiement d'un Plan national de lutte contre les VSS dans l'enseignement supérieur et la recherche sur les cinq prochaines années (2021-2025).

Le plan est composé de 21 mesures, structurées autour de quatre axes : la formation massive et systématique de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, le renforcement des dispositifs de signalement, la communication sur l'existence des dispositifs et la valorisation de l'engagement des étudiantes, étudiants et des personnels.

Il s'agit concrètement de sessions de formation pour les personnes impliquées dans la prise en charge des situations de VSS, d'appels à projet pour soutenir financièrement la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, d'amélioration des dispositifs de signalement, d'actions de communication sur la notion de consentement.

Trois modules de formation sont proposés en 2022-2023 dans le cadre du Plan national :

- un module à destination des personnes impliquées dans les dispositifs de signalement des violences et des discriminations, animé par le réseau VSS-Formation ;
- un module à destination des personnes impliquées dans le traitement disciplinaire des situations de VSS, animé par le réseau JuriSup ;
- un module à destination des personnes impliquées dans les enquêtes administratives internes, animé par la mission permanente sur les VSS de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR).

Enfin, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a soutenu les initiatives développées par les établissements avec l'**appel à projets « Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles »**.

50 établissements lauréats ont été retenus par le jury le 25 novembre 2021. L'enveloppe globale d'un montant de 727 600 €, permet d'allouer à ces établissements un montant moyen de 14 500 € de subvention pour soutenir leur projet.

Parmi les projets lauréats, trois ont été initiés par des établissements et Crous de la région académique Occitanie :

- **Crous de Montpellier-Occitanie et de Toulouse-Occitanie** : Mutualisation du dispositif de traitement des signalements de VSS des Crous de Montpellier-Occitanie et Toulouse-Occitanie
- **EPST de la région Occitanie Ouest (CNRS, INRAE, INSERM, IRD)** : Sensibiliser le personnel des laboratoires de recherche en Occitanie Ouest aux violences sexuelles et sexistes
- **Université fédérale Toulouse Midi Pyrénées** : L'Université Fédérale de Toulouse et ses partenaires engagés dans la lutte contre les VSS : Création d'un réseau de partenaires engagés dans le signalement et la prévention des VSS et Diffusion d'une culture commune de prévention des VSS

4 autres projets sont portés par établissements ayant des implantations dans la région académique Occitanie :

- **CNOUS (réseau des 26 Crous)** : Campagne de communication du dispositif de signalement destiné à l'ensemble des étudiantes et des agents du réseau des oeuvres
- **CNRS** : Outiller les acteurs et actrices de terrain au sein des structures dans la lutte contre les VSS au travail
- **EPF - Ecole d'ingénieurs** (3 campus en France dont un à Montpellier) : Objectif «Page blanche»
- **Réseau de 8 IEP (porté par Sciences Po Lille) : S.A.F.E (Sécuriser, Accompagner, Former, Ecouter)**

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche demeurera particulièrement vigilant et engagé pour accompagner ses établissements dans la prévention, l'accompagnement de la parole, la prise en charge des victimes et le signalement des faits relevant de VSS. L'enseignement supérieur et la recherche, où se construisent l'avenir des étudiants comme celui de notre société, doivent plus que jamais constituer un espace de sécurité pour chacun de ses acteurs.

Pour prévenir les violences sexistes et sexuelles, le ministère a travaillé en partenariat avec l'association Sexe et Consentement afin de déployer une campagne de sensibilisation au consentement.

Le Crous de Toulouse-Occitanie s'engage plus que jamais en 2021 contre les violences sexuelles et sexistes (VSS).

Les deux référentes du Crous, pour les étudiants et pour le personnel, organisent des actions de sensibilisation et de formation.

Dans ce cadre, le Crous répond à trois appels à projet, l'un porté par le Crous et le deuxième porté par les Crous de Montpellier et de Toulouse et retenus par le ministère de tutelle. Le troisième appel à projet, initié par la mairie de Toulouse, valide le projet du Crous et de l'association Voyager en images pour la création d'une exposition et d'un livret de sensibilisation contre les VSS.

Au cours de l'année, des événements phares permettent d'évoquer le sujet des VSS avec les étudiants : lors de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars, un film est diffusé dans les résidences Olympe de Gouges et Maryse Bastié, accompagné d'un quizz sur les droits des femmes. Le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence faite à l'égard des femmes, un concert est organisé le midi avec le groupe Octopussy au Resto U' Théorème, ainsi qu'une soirée de jeux de société sur ce thème.


Un mémo des numéros de secours est également diffusé à la rentrée à tous les résidents.

Améliorer l'environnement des campus : rénovation et amélioration de la performance énergétique des bâtiments



Dans le cadre du plan de Relance un Appel à projets a été lancé pour permettre la rénovation énergétique des bâtiments des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires sociales.

Dans la Région académique Occitanie 139 projets de rénovation ont été retenus et lancés. Le montant attribué est de 173,6 millions d'euros pour l'ensemble des opérateurs Enseignement Supérieur Recherche Innovation de la région.



**L'enseignement
supérieur et la
recherche au
rendez-vous des
défis d'aujourd'hui
et de demain**



Accès en master : déploiement de la plateforme nationale de candidature en 1^{ère} année de master

Une concertation menée tout au long de l'été

Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé une concertation avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de dresser le bilan et rendre publiquement son arbitrage sur la création d'une plateforme d'accès en 2e cycle.

En juillet, 4 réunions plénières ont été organisées, avec, respectivement :

- les organisations syndicales ;
- les organisations étudiantes représentatives ;
- les présidentes et présidents des conférences de doyens ;
- le bureau des VP CFVU et France Universités.

La concertation a porté sur le principe d'une plateforme nationale d'admission en première année de diplôme national de master, conçue comme un espace unique de dépôt des dossiers de candidature, de propositions d'admission, d'allocation des places et de réponses des candidats. L'objectif visé est l'amélioration du service rendu aux étudiants et la facilitation des missions des personnels des établissements.

Les grands principes de la plateforme ont été détaillés lors d'une réunion de restitution le 12 septembre 2022 :

- un dépôt unique des dossiers par les candidats, qui ne seraient plus confrontés à une multitude de modalités de recrutement variant d'un établissement à l'autre ;
- la mise en place d'un calendrier national unique. Pour la procédure d'admission 2022, la mise en place d'un calendrier commun de réponses aux candidats et d'inscriptions administratives a d'ores et déjà permis de fluidifier le processus de recrutement ;
- une optimisation de l'attribution des places en master avant la période des congés d'été ;
- une plus grande efficacité du dispositif de saisine du recteur de région académique, grâce à une meilleure connaissance du nombre de places vacantes et au fait que les établissements auront connaissance, bien avant la rentrée, du nombre de candidats réellement inscrits en leur sein.

Etablissements et étudiants concernés

L'objectif premier étant de faciliter l'accès des étudiants titulaires d'un diplôme national de licence à la 1^{ère} année du diplôme national de master, la plateforme concernera uniquement le diplôme national de master.

Les établissements concernés seront, d'une part, les établissements autorisés par l'État à délivrer le diplôme national de master et, d'autre part, les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) en convention avec des EPSCP. Ne seront pas concernées, notamment, les formations dispensées exclusivement à destination d'un public en formation continue et les formations à vocation internationale.

Les étudiants relevant du dispositif Études en France ne seront pas concernés non plus par la plateforme.

Calendrier et procédure

La plateforme sera active dès la prochaine campagne de candidatures, au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Le calendrier comprend plusieurs étapes :

- En février 2023, les établissements paramètreront leur offre dans la plateforme.
- En mars 2023, les candidats déposeront leurs candidatures.
- De début avril à la mi-juin 2023, les établissements examineront les candidatures.
- La phase d'admission se déroulera de mi-juin à mi-juillet 2023, avec une redistribution des places non retenues par les candidats, sachant qu'un candidat ne pourra pas accepter simultanément deux propositions d'admission. À la mi-juin 2023, tous les candidats seront ainsi informés des réponses apportées à leurs candidatures.

Toutefois, une exception sera faite pour les formations dispensées par la voie de l'alternance, pour lesquelles les établissements pourront téléverser leurs fichiers de classement dans l'application de manière anticipée, dès le mois d'avril, afin de permettre aux candidats concernés de se mettre suffisamment tôt en recherche d'un contrat. Un candidat ne pourra pas accepter simultanément deux formations.

- L'inscription administrative des étudiants se déroulera de mi-juillet à fin juillet 2023, voire au-delà pour les formations en alternance.
- La phase de saisine du recteur de la région académique commencera, comme c'est le cas aujourd'hui, dès la mi-juin.
- De mi-juillet à la rentrée, la phase de gestion des désistements permettra de redistribuer les dernières places vacantes.

Par ailleurs, le décompte des candidatures se fera au niveau des mentions par établissement.

La possibilité d'une phase complémentaire est encore à l'étude. Si elle était mise en place, les candidats pourraient effectuer jusqu'à 10 candidatures en formation classique et 10 candidatures dans des formations en alternance au titre de la phase principale, puis de nouveau deux fois 10 candidatures au titre de la phase complémentaire. Si elle ne pouvait l'être dès 2023, les candidats pourraient effectuer en phase principale jusqu'à 15 candidatures en formation classique et 15 candidatures dans des formations en alternance.

Les candidatures ne seront pas hiérarchisées par les candidats, de façon à ce que les étudiants soient au centre de la procédure et gardent la main tout au long du processus d'admission.

Le processus d'examen des dossiers s'appuiera, comme aujourd'hui, sur l'appréciation du projet des candidats, de leur motivation, de leur parcours et des relevés de notes téléversés au format PDF. Selon les spécificités des formations, des fonctionnalités permettront aux

établissements de créer des formulaires permettant de poser des questions complémentaires aux candidats.

Le rôle de la plateforme consistera donc essentiellement à redistribuer les places laissées vacantes par les candidats ayant accepté d'autres propositions d'admission.

Un comité éthique et scientifique sera institué. Il veillera notamment au respect des principes juridiques et éthiques qui fondent la procédure nationale de recrutement ainsi que les procédures mises en place par les établissements pour l'examen des candidatures.

Cette plateforme, au service des étudiants, permettra ainsi de construire une solution nationale et durable pour faciliter l'accès au diplôme national de master.

Enfin, il convient bien évidemment de rappeler que, comme pour l'outil Parcoursup où l'amalgame est régulièrement constaté dans l'opinion, ce ne sera pas la plateforme qui sélectionnera les étudiants. La plateforme ne se fait que le porte-voix des décisions d'admission prises par les différentes formations.

Compétences et métiers d'avenir (CMA) : la formation au cœur du programme France 2030



7 projets portés par des écoles et universités de la région académique Occitanie ont été sélectionnés dès la première vague l'appel à manifestation d'intérêt «Compétences et métiers d'avenir» qui a pour objectifs d'anticiper et de contribuer à satisfaire les besoins en emplois ou en compétences et que ceux-ci soient reconnus par des titres, des certifications ou des diplômes.

Lancé en décembre 2021, cet appel à manifestation d'intérêt est opéré conjointement par l'Agence nationale de la recherche et la Banque des Territoires pour le compte de l'État, dans le cadre de France 2030. Il vise à accélérer la mise en œuvre des formations préparant aux métiers d'avenir, qu'il s'agisse de formations initiales ou continues, et quel que soit le statut des personnes (apprenti, lycéen, étudiant, salarié, demandeur d'emploi, indépendant, libéral ou entrepreneur). L'appel doit également repenser les dispositifs d'information et d'attractivité des métiers concernés.

Cet Appel à projets concerne deux types de projets:

- **les diagnostics du besoin en formation** sur un ou plusieurs niveaux de formation, sur la France entière ou une région en particulier, sur une ou plusieurs thématiques ;
- **les dispositifs de formation**, nécessairement portés par des consortia associant des organismes de formation ou d'accompagnement, des employeurs ou leurs représentants (entreprises, fédérations professionnelles...), des donneurs d'ordre publics dans l'achat de formation continue, des recruteurs (conseils régionaux, Pôle emploi...).

A l'issue des travaux des experts et du jury international, 66 lauréats (dont 23 projets de diagnostics et 43 projets de dispositifs de formation) ont été retenus dont **7 portés par des écoles et universités d'Occitanie**.

Volet Diagnostics

Nom du projet	Porteur de projet	Priorités France 2030	Coût complet	Montant de la subvention demandé ou accordé*
Chaîne de production 4.0	Université de Montpellier	Intelligence artificielle, cybersécurité	141 276 €	129 000 €
DiagTase	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes	Technologies avancées pour les systèmes énergétiques	156 000 €	156 000 €

Volet Dispositifs de formation

Nom du projet	Porteur de projet	Priorité France 2030	Coût complet	Montant de la subvention demandé ou accordé*
GENHYO	Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées	Devenir le leader de l'hydrogène vert	30 651 083 €	16 586 665 €
Re-Vi-VR-e	L'Ecole d'Ingénieurs de PURPAN	Enseignement et numérique	1 760 000 €	1 223 000 €
EFELIA-ANITI	Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	Intelligence artificielle	5 846 013 €	5 095 480 €
ESNbyUM	Université de Montpellier	Santé numérique	10 106 589 €	4 043 200 €
FURII-DEM@TER	Université Toulouse III Paul Sabatier	Santé numérique	8 149 594 €	3 525 500 €

* Les montants demandés ou accordés par l'État ci-dessus sont des montants maxima. Seule la notification de la décision de l'État au lauréat fait foi quant au financement in fine accordé.

A cela s'ajoute l'engagement des académies de Montpellier et Toulouse par la participation des Groupement d'Intérêt Public de Formation et Certification pour l'Insertion Professionnelle (GIP FCIP) à trois consortium retenus pour les projets suivants :

- Maintenance des Véhicules Electriques à Batterie (Digitalisation et décarbonation des mobilités)
- Transport logistique cyber sécurité
- Edeffinum (Enseignement et numérique).

Pour cette première vague, le montant de financement par l'État s'élève à environ 304 M€ (3,4 M€ pour les projets lauréats « Diagnostics » et 300,6 M€ pour ceux « Dispositifs de formation »).

La seconde levée de candidatures s'est quant à elle clôturée le 5 juillet 2022 avec 167 dossiers déposés. L'analyse des dossiers par les experts et le jury international est en cours.



D'importants investissements France 2030 pour la recherche

Afin de positionner la France en leader de l'innovation de demain, depuis les développements en amont en recherche fondamentale jusqu'à l'industrialisation dans les secteurs clés de notre économie, la recherche a été placée au cœur du programme France 2030.

Ce sont ainsi, en particulier, 3 milliards d'euros qui sont investis dans les laboratoires des établissements de recherche de France, via le financement de Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR).

Ces programmes visent à consolider ou à faire émerger la structuration des communautés scientifiques françaises sur des thématiques considérées comme prioritaires au niveau national ou européen, et ayant un fort impact sociétal.

Les opérateurs de recherche, organismes nationaux et établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont mobilisés sur l'ensemble de ces programmes ambitieux qui contribueront à la France de demain.

40 programmes ont ainsi été lancés, correspondant à des thématiques variées : environnement, santé, systèmes énergétiques, quantique, cybersécurité.

Deux types de PEPR (Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche) sont lancés :

- **Les PEPR adossés aux stratégies nationales d'accélération**, afin d'accompagner une transformation déjà engagée avec des produits, services, usages et acteurs bien identifiés, pour un montant prévu de 2 Md€.
- **Les PEPR exploratoires**, afin d'accompagner une transformation qui commence à émerger et en est à ses débuts voire à ses prémices, pour un montant prévu de 1 Md€.

Les établissements de la région académique Occitanie sont très engagés et participent à différents PEPR exploratoires.

Dans le cadre du PEPR Hydrogène (stratégie d'accélération du PIA 4), l'université de Montpellier coordonne le projet PROTEC vise à faire émerger une technologie alternative et performante pour la production d'hydrogène vert en créant une filière nationale autour de cellules à base de céramiques à conduction protonique.

En juillet 2021, parmi les 4 lauréats de l'appel PEPR exploratoires (dont les budgets sont de 20 à 80 M€), 2 projets présentent de forts partenariats en Occitanie.

Le PEPR exploratoire FairCarbon s'intéresse au cycle du carbone, afin d'identifier des leviers – écologiques, agronomiques et socio-économiques – et scénarios de trajectoires pour atteindre la neutralité carbone et restaurer les ressources naturelles dans les écosystèmes continentaux. Piloté par le CNRS et Inrae, en partenariat avec l'IRD, le Cirad, le CEA, l'Université Paris-Saclay, Aix-Marseille Université et l'Université de Montpellier, il entend aussi accompagner la mise en œuvre de ces scénarios aux échelles locale et nationale, tout en mettant à disposition de la communauté scientifique des modèles numériques validés sur des jeux de données ouverts.

Le programme OneWater, centré sur l'eau comme « bien commun », s'organise en grands défis scientifiques et techniques, de l'anticipation de l'évolution de la ressource en eau pour permettre l'adaptation, à la transition vers une nouvelle gouvernance des ressources pour une société durable et résiliente. Il est copiloté par le CNRS, le BRGM et Inrae, avec la participation de l'Ifremer, de météo France, de l'université de Montpellier, et l'université fédérale de Toulouse.

En juillet 2022, la ministre Sylvie Retailleau a annoncé à Montpellier les 13 nouveaux projets lauréats de la deuxième vague de PEPR exploratoires. Parmi ces PEPR,

- L'Université de Montpellier est partenaire du :
 - ↪ PEPR O2R qui vise à répondre aux questions et problèmes relatifs à l'intégration des robots dans notre vie et notre société et propose de mettre en œuvre une robotique socialement adaptée, dans ses principes, son comportement, ses performances et ses usages, et ouverte à la complexité des enjeux de la société. Ce programme de recherche exploratoire pluridisciplinaire est copiloté par le CEA, le CNRS et INRIA.
 - ↪ PEPR Solu-BioD est un programme intégré qui vise à débloquer cette situation, en favorisant le développement des NbS en tant que réponses transformatrices, basées sur le potentiel de la nature, face aux changements environnementaux. Il est copiloté par le CNRS et INRAE, en partenariat avec IFREMER, IRD, MNHN, Aix-Marseille université, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Grenoble-Alpes, Université de Montpellier, Sorbonne Université.
- L'Université de Toulouse (Paul Sabatier) est partenaire du :
 - ↪ PEPR ORIGINS qui se focalise sur la levée de verrous scientifiques suivant cinq axes :

la détection et caractérisation d'exoplanètes par imagerie directe ; l'analyse d'échantillons spatiaux, avec ou sans risques biologiques ; l'étude de la Terre dans sa globalité comme planète habitable ; l'expérimentation de laboratoire en exobiologie et la bio-analyse d'échantillons de la Terre ou Mars anciens ; et la modélisation numérique et l'analyse de données. Le PEPR est piloté par le CNRS.

- PEPR ENSEMBLE qui a pour objectif de redéfinir en profondeur les outils collaboratifs numériques. Le PEPR est copiloté par le CNRS, INRIA, l'Université Grenoble Alpes et l'Université Paris-Saclay.

Enfin, les universités de Montpellier et de Toulouse sont toutes deux partenaires du :

- PEPR SousSol dont l'objectif est la définition des conditions d'utilisation responsable et durable du sous-sol en fonction des différents scénarios d'évolution économique, énergétique et technologique, en prenant en compte les trajectoires socio-techniques. Le PEPR est copiloté par le CNRS et BRGM.
- PEPR IRIMA qui a pour objectif de formaliser une « science du risque » pour contribuer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de gestion des risques et des catastrophes et de leur impact dans le contexte de changements globaux, anthropiques et climatiques. Il est copiloté par le BRGM, le CNRS et l'Université Grenoble Alpes.

En outre, le CNRS (Occitanie Est) et l'Inserm (Délégation Occitanie Méditerranée) participent au projet Phag- One sélectionné dans le cadre du PEPR Antibiorésistance et piloté par l'Inserm. Le projet est ciblé sur la phagothérapie, traitement qui utilise des virus, appelés bactériophages, capables de s'attaquer spécifiquement aux bactéries et de les détruire avec une totale innocuité pour les cellules humaines.

Par ailleurs à l'occasion d'un déplacement à Montpellier chez Ciloas, projet spin off du CNRS et de l'Université de Montpellier, Frédérique VIDAL, alors ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation, et Bruno BONNELL, secrétaire général pour l'investissement, chargé de France 2030 ont annoncé les 15 premiers lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Maladies Infectieuses Emergentes et Menaces NRBC (nucléaires radiologiques, biologiques et chimiques) ». Celui-ci vise à se préparer aux futures pandémies et disposer sur le territoire des moyens d'y répondre. Parmi les 15 Lauréats deux projets étaient issus de la recherche montpelliéraine : Projet COVEVAX, porté par CILOA portant sur des vaccins exosomes contre la Covid-19 et ProjetMHR-SIR (antibiogramme rapide) porté par I2A.

L'université de Toulouse est également impliqué dans le projet PRISMES, porté par DASSAULT SYSTÈMES, avec AP-HP, ONERA, UTC, Paris et Compiègne, et qui vise à développer une plateforme digitale de diagnostic des risques de transmission aéroportée des micro-organismes

La fête de la science

En connectant les chercheurs et le grand public, la Fête de la science conjugue passion et curiosité, et permet aux citoyens de tous âges de découvrir la recherche sous un jour nouveau, en images, en débats, en actions et en émotions.

Fêter la science, c'est un moyen de partager une culture scientifique commune, de développer l'esprit critique, la rationalité, le doute méthodique et l'expérimentation, qui sont au cœur de la démarche scientifique.

Organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis 1991, la Fête de la science propose chaque automne des milliers d'événements ouverts à tous, gratuits, inventifs et ludiques. L'occasion de rencontrer des scientifiques, de découvrir le travail des chercheurs, de partager des savoirs, d'explorer de nouvelles connaissances et d'interroger les grands enjeux de société du XXI^e siècle.

En avril 2021, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, avait

présenté les mesures issues de la **loi de programmation de la recherche** visant à **renforcer les relations entre science et société**. L'objectif prioritaire vise à renouveler le dialogue entre sciences, recherche et société. Cette priorité du gouvernement s'accompagne d'un budget dédié jamais égalé, mobilisé dès 2021 et pérennisé jusqu'en 2030 :

- trois millions d'euros pour soutenir l'émergence de nouveaux projets dont 2,6 millions d'euros pour la mise en place d'un réseau national.
- 1 % du budget d'intervention de l'ANR dédié au financement pérenne du dialogue entre sciences, recherche et société.
- Création d'un label universitaire « Science avec et pour la Société ».
- 1 million d'euros dédié aux régions académiques à l'occasion des 30 ans de la fête de la science en 2021.

Présidé par la Direction de région académique à la recherche et à l'innovation (DRARI), le comité de pilotage pour la région Occitanie rassemble les financeurs, les représentants des établissements et organismes de recherche, et les structures référentes dans les départements. Tous les acteurs de la culture scientifique technique et industrielle sont impliqués (organismes de recherche, association, universités, musées...), des entreprises ouvrent leurs portes et la préparation et l'animation des événements sont majoritairement assurées par des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, des médiateurs, animateurs et des bénévoles associatifs.

En 2021, des subventions exceptionnelles de la Région et du MESRI ont permis d'améliorer la communication sur l'événement auprès des familles et des jeunes au travers notamment des médias locaux et réseaux sociaux, et surtout à la mise en œuvre de l'opération « **30 ans, 30 lycées** » sur le thème « **l'émotion de la découverte** ».

Avec **104 villes participantes, et 157 porteurs de projet**, l'Occitanie se situe en **3^{ème} position** du nombre de porteurs participants après l'Île de France et l'Auvergne Rhône Alpes. L'édition a mobilisé **60 674 visiteurs, dont 22 430 scolaires**, qui ont pu participer à 508 événements sur l'ensemble du territoire régional. La fréquentation est ainsi revenue à un niveau proche de celui des années pré-Covid.



Cette année, la 31^e édition de la Fête de la science est consacrée au changement climatique et porte sur le thème « Réveil climatique ».

Elle se déroulera du 7 au 17 octobre en France Métropolitaine et du 10 au 27 novembre en Outre-Mer.

Plus de 200 manifestations seront proposées en Occitanie.

Le programme complet est disponible sur <https://www.fetedelascience.fr/>



Des établissements accompagnés dans leurs stratégies de sites



Redynamisation des politiques de sites

La politique nationale de structuration territoriale des sites d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation a pour objectif de doter la France de pôles visibles à l'international, en fédérant les acteurs d'un site autour d'axes stratégiques en cohérence avec le cadrage national et européen, ce qui favorise notamment les dynamiques de transfert en faveur du développement économique.

Les établissements d'enseignement supérieur sont à la fois connectés à leur territoire, et en lien constant avec les secteurs socio-économiques et ouverts à l'international.

La mise en place d'établissements publics expérimentaux (EPE) créés en application de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche a permis de simplifier et de dynamiser le paysage national de l'enseignement supérieur en favorisant les regroupements d'acteurs d'un même territoire, pour une meilleure visibilité internationale.

Les effets bénéfiques de cette redynamisation des politiques de sites peuvent d'ores et déjà se mesurer avec une progression des établissements français dans les classements internationaux.

À titre d'exemple, le classement général de Shanghai 2022 paru le 15 août dernier a pris en compte les nouveaux périmètres des EPE, y compris ceux créés en 2022 (Université de Montpellier, Université de Lille et Nantes Université).

Le ministère va s'attacher, dès l'année 2022-2023, à consolider et à pérenniser les sites qui sont en mesure de sortir de l'expérimentation tout en accompagnant ceux qui n'ont pas encore trouvé leur modèle d'organisation.

Zoom sur quelques exemples du classement thématique de Shanghai qui témoignent de la vitalité de la région académique Occitanie

- L'université de Montpellier est dans le top 3 mondial sur la thématique écologie
- Elle a également un très bon classement sur les sciences agricoles (17e), biotechnologie (35e), gestion de l'eau (45e), Géographie (47e), Alimentation (49e) et se positionne dans le top 100 pour les Sciences de la terre, l'océanographie, les statistiques ou encore les sciences vétérinaires.
- L'université Toulouse 3 occupe le 7e rang mondial en télédétection et est dans le top 50 en océanographie, sciences de la terre et écologie
- L'université Toulouse 1 Capitole est 21e en économie.

Une importante structuration dans la région académique Occitanie : 2 lauréats majeurs de l'appel à projets « Soutien à l'Excellence sous toutes ses formes »



et appel à projets vise à reconnaître l'excellence, dans la diversité des territoires et des acteurs, et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux.

Il offre ainsi aux établissements d'enseignement supérieur lauréats un soutien pour bâtir leur propre chemin vers l'excellence, cela à l'échelle d'un site. Ces excellences, ainsi reconnues et valorisées, sont celles d'un enseignement supérieur et d'une recherche profondément ancrés dans leur territoire, dans l'économie et dans

la société, qui rayonnent à l'international.

Les programmes lauréats sont soutenus par le Programme d'investissement d'avenir (PIA 4) doté de **800 millions d'euros** et échelonnés en trois vagues afin de permettre à chacun de pouvoir y répondre et d'approfondir son projet.

« ExposUM »

La première vague a révélé la diversité et la valeur des activités scientifiques qui s'exercent au sein des établissements.

L'université de Montpellier a fait partie de ces 15 premiers établissements lauréats avec son programme « ExposUM » visant à comprendre, prévoir et lutter contre les risques environnementaux sur la santé humaine.

L'Université de Montpellier et ses partenaires de l'I-SITE MUSE sont à la pointe sur les questions liées aux enjeux environnementaux et sanitaires et travaillent depuis 2017 autour de trois défis planétaires majeurs : nourrir, soigner, protéger. Cette force de mobilisation a fait ses preuves puisque quatre ans après l'obtention du label « Initiative Science Innovation Territoire Economie » (I-SITE*), le projet MUSE a été confirmé en mars 2022, ce qui sanctuarise la dotation de l'Etat (550 millions d'euros soit 16 millions d'euros par an).

Au carrefour de ces trois défis (nourrir, soigner, protéger), le concept d'exposome, c'est-à-dire l'ensemble des expositions à des facteurs externes et environnementaux qui peuvent affecter les êtres humains, est apparu comme un élément clé pour maîtriser certains enjeux qui impactent la santé humaine. Pour mieux comprendre, prévoir et lutter contre ces risques, l'Université de Montpellier, la Région Occitanie et 11 établissements partenaires

ont imaginé la création de l'Institut ExposUM, qui sera emblématique pour l'Université et son territoire, pour réunir les communautés impliquées et répondre aux défis qui se posent aussi bien localement qu'à l'échelle de la planète.

L'Appel à projets Excellences apporte 23,2 millions d'euros à ExposUM pour soutenir ses actions sur une durée de 8 ans. La Région Occitanie, mobilise également une enveloppe de 23,2 millions d'euros. Ce sont donc 46,4 millions d'euros qui viendront s'ajouter aux moyens amenés par les établissements qui entourent l'Université de Montpellier : CNRS, IRD, Inrae, CIRADD, Inserm, CHU de Montpellier, ICM (institut du cancer de Montpellier), Institut Agro, Ecole de Chimie ENSCM, Ifremer et Inria.

TIRIS (Toulouse Initiative for Research's Impact on Society)

Lors de l'attribution des dotations de cet appel à projets, le projet TIRIS porté par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées a été le mieux doté de France avec plus de 38 millions d'euros.

La richesse et la densité des forces académiques du pôle universitaire toulousain en font un site d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation majeur. Ses acteurs ont su proposer un projet fédérateur à partir duquel une dynamique de transformation institutionnelle est engagée pour créer à Toulouse une université de visibilité internationale, en s'appuyant sur l'excellence disciplinaire et sur le dialogue interdisciplinaire.

Le projet TIRIS a ainsi été conçu pour amorcer une profonde transformation dans la manière dont les partenaires travaillent ensemble, non seulement d'un point de vue académique, mais aussi institutionnel.

Coordonné par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, qui se transformera en «Communauté d'universités et d'établissements expérimentale», à compter de ce premier janvier, le Projet TIRIS rassemble les établissements fondateurs suivants : l'Université Toulouse 1 Capitole, l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès, l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier, Toulouse INP, l'INSA Toulouse, l'INU Champollion, l'ISAE-SUPAERO.

A ces établissements, s'ajoute un lien étroit avec les organismes nationaux de recherche présents sur le site toulousain. L'État, la Région Occitanie et la Métropole de Toulouse ont été en soutien et aux côtés des acteurs tout au long du processus.

L'accent est mis sur trois défis sociétaux clés, en phase avec les priorités des secteurs privé et public locaux : la santé et le bien-être ; le changement global et son impact sur les sociétés ; les transitions durables.

Le Pôle universitaire d'innovation de l'Université de Montpellier

Afin de renforcer et d'intensifier les interactions entre la recherche publique et le monde socio-économique, la Loi de Programmation de la Recherche prévoit de financer la mise en place de **pôles universitaires d'innovation (PUI)**. L'université de Montpellier fait partie des 5 premiers établissements pilotes, sélectionnés sur le plan national.

Avec les pôles universitaires d'innovation, **véritables outils structurants**, une démarche d'expérimentation est engagée afin de **révéler le plein potentiel d'invention et d'innovation** des acteurs de la recherche, de la **formation**, du **transfert de technologie** et de **l'accompagnement des start-ups**.

En termes d'**impacts** le PUI répond à une ambition de « **transformation** » de **l'écosystème d'innovation** en développant, à **l'échelle d'un site universitaire**, une **organisation portée par une université** à même de :

- rendre plus lisible l'offre de transfert de connaissances et de technologies,
- **fluidifier les relations et les partenariats public-privé** (partenariats de recherche, création de startups, accès aux équipements, tiers-lieux, etc.).

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé, le 16 novembre 2021, la désignation de **5 établissements pilotes**¹ pour porter des expérimentations de PUI, avant un déploiement à l'échelle nationale (+ de 15 PUI attendus). Dans ce cadre, un **budget total de 9,5 M€** a été alloué.

L'Université de Montpellier fait partie de ces 5 établissements et portera un **PUI GIM : Le Générateur d'Innovations de Montpellier**, bâti autour des **partenaires historiques de l'I-Site Muse**, associant les acteurs clefs de l'innovation du territoire comme la **Satt AxLR**, **l'incubateur de la Métropole de Montpellier**, **l'Agence de développement économique régionale**, **Bpifrance**, etc... Un budget de **2,5 M€** lui a ainsi été alloué.

Il s'agit là d'une reconnaissance des actions déjà menées par l'iSite MUSE dans le domaine de l'innovation :

- une soixantaine de startups sont installées sur le campus de l'université de Montpellier,
- l'université a mis en place des « business developers » pour dialoguer avec les entreprises,
- l'écosystème d'innovation local est riche, autour d'outils performants tels que la Société d'Accélération du Transfert de Technologies AxLR (SATT AxLR), les incubateurs, les agences de développement économique, les clusters d'entreprises, etc.

Le PUI permettra de faire agir en **synergie** tous ces acteurs et de les fédérer autour d'une **stratégie ambitieuse, coordonnée et co-construite**, afin d'accélérer et amplifier l'impact socio-économique de la recherche.

Ce pôle universitaire d'innovation bénéficiera de plus d'un environnement favorable avec le soutien des collectivités, notamment la Région Occitanie et la Métropole de Montpellier (en particulier au travers du projet MedVallée).

¹ avec les universités de Montpellier, Strasbourg, Clermont-Auvergne, Normandie et Sorbonne.

Dialogue de gestion avec l'État

Grâce à un dialogue entre les établissements, les rectorats de région et le ministère, le DSG permet d'attribuer, selon la situation exposée par chacun des établissements, d'une part, des moyens alloués au regard de la trajectoire financière de chaque établissement, et d'autre part des dotations aux projets stratégiques exprimés par chaque établissement en lien avec dans son contrat pluriannuel.

En 2022, le DSG a permis d'allouer, en fonction des spécificités de chacun, environ 140 millions d'euros.

La mise place des régions académiques permet de conduire ce dialogue nécessaire à l'attribution de moyens spécifiques et nécessaires à chaque établissement pour accompagner la démographie, soutenir leur trajectoire financière et salariale, mettre en œuvre les mesures et réformes et développer leur stratégie.

Ce dialogue est mené tout au long de l'année par des rencontres autour de deux temps forts : en analysant d'une part la stratégie et le projet de l'établissement et d'autre part l'équilibre de gestion.

Ces échanges portent notamment sur les politiques de formation, de recherche, de vie étudiante mais également sur des projets stratégiques que les établissements souhaitent voir financés.

La relation de proximité avec la région académique permet une allocation équilibrée et adaptée des moyens dans une logique d'accompagnement.

En 2022, le **Dialogue stratégique et de gestion** a permis d'allouer **12,5 M€** aux **13 établissements** de la région académique Occitanie concernés, 5,9 M€ pour les 4 établissements d'Occitanie-Est et 6,6 M€ pour les 9 d'Occitanie-Ouest.

Sous l'impulsion du président de la République, qui a rappelé son attachement à la poursuite de la différenciation des établissements, le dialogue de gestion des établissements avec l'État est amené à évoluer vers de véritables Contrats d'Objectifs et de Moyens Pluriannuels (COMP).

Il s'agit de fixer une trajectoire pluriannuelle aux établissements en poursuivant d'une part l'accompagnement des établissements dans le déploiement de leur trajectoire stratégique tout en confortant leur autonomie et en offrant une visibilité pluriannuelle des moyens. La mise en place, d'autre part, de véritables instruments de pilotage stratégique au niveau de l'État en associant indicateurs et moyens, tout en s'assurant de la cohérence des politiques publiques mises en œuvre.

La procédure sera initiée dès l'automne 2022.

L'accueil des étudiants étrangers

La région académique Occitanie accueille plus de 30 000 étudiants étrangers chaque année. Elle est ainsi la 3^{ème} région d'accueil des étudiants internationaux de France.

Le label « Bienvenue en France »

En Novembre 2018 la France s'est dotée de la stratégie «Bienvenue en France/ Choose France» destinée à accentuer l'attractivité de la France auprès des étudiants internationaux et à renforcer le rayonnement de l'enseignement supérieur français à l'étranger.

La Pandémie de COVID 19 a fortement ralenti les mobilités dans l'ensemble des universités du monde. En 2020, le nombre de nouveaux arrivants a par exemple chuté de 43% aux États-Unis et de 63% en Australie. En France, ministères, opérateurs et établissements supérieurs se sont mobilisés pour permettre aux étudiants internationaux désireux de venir étudier de pouvoir le faire. Les mesures prises ont permis de limiter la baisse des primo-arrivants à 25% en 2020.

La volonté politique d'accueillir les étudiants internationaux a été constante aux différents stades de la pandémie, renouvelant le message de la stratégie d'attractivité : « Bienvenue en France ! ».

Les établissements de la région académique Occitanie développent particulièrement la stratégie «Bienvenue en France» qui vise à atteindre l'objectif de 500 000 étudiants internationaux en mobilité en France en 2027 notamment par l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux.

Les établissements de la région académique Occitanie labellisés «Bienvenue en France»

- Université de Montpellier
- Université Paul Valéry – Montpellier 3 (Cf. ci-après)
- Université Toulouse 1 Capitole
- Université fédérale Toulouse -Midi-Pyrénées
- CIHEAM – institut agronomique méditerranéen de Montpellier
- ENIT – Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes
- IMT Mines Albi-Carmaux
- INSA TOULOUSE – Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse
- ISAE SUPAERO – Institut Supérieur de L'aéronautique et de l'espace
- INSTITUT AGRO (Montpellier Supagro)
- Toulouse INP
- EPF (3 campus dont 1 à Montpellier)
- IPSA (1 campus à Toulouse).

Une forte solidarité avec les étudiants et chercheurs d'Ukraine



Depuis le 24 février, l'Ukraine est en guerre contre la Russie. Répondant à un devoir de solidarité, la

France a immédiatement pris des mesures d'urgence pour faciliter l'accueil des étudiants et chercheurs en provenance d'Ukraine.

Conformément aux décisions de l'Union européenne, les déplacés d'Ukraine ont droit à une protection temporaire de la part des États membres, qu'ils soient chercheurs, enseignants ou étudiants. Cette protection comprend un droit provisoire au séjour et différentes mesures sociales :

- protection universelle maladie et complémentaire santé solidaire, incluant la vaccination Covid ;
- allocation de demandeur d'asile mensuelle à demander auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration ;
- accès à une aide d'urgence auprès des Crous dont relève leur établissement d'accueil ;
- accès aux bourses sur critères sociaux des Crous, pour les étudiants inscrits dans les formations habilitées à recevoir les boursiers ;
- accès au repas à 1 euro en restaurant universitaire ;
- aide personnalisée au logement (APL) ;
- accès aux services de santé universitaires pour consulter les psychologues du dispositif Santé Psy Étudiant.

Les étudiants ukrainiens en France lors du déclenchement du conflit ont fait l'objet d'une attention particulière pour le logement (maintien des logements en Crous) et l'obtention d'aides d'urgence notamment. Les étudiants non-bénéficiaires de la protection temporaire font également l'objet d'une étude au cas par cas de leur situation par les services compétents de l'État pour définir des modalités d'une poursuite d'études.

Pour favoriser l'insertion des étudiants déplacés d'Ukraine qui le souhaitent dans l'enseignement supérieur français, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Mesr) a notamment mis en place une plateforme de mise en relation entre les étudiants ukrainiens et les établissements d'enseignement supérieur français avec l'appui de l'agence Campus France :

www.campusfrance.org/fr/faq-l-accueil-des-etudiants-deplaces-d-ukraine

Au cours du dernier semestre de l'année universitaire 2021-2022, près de 2 000 étudiants déplacés d'Ukraine ont ainsi pu être inscrits dans les formations les plus adaptées à leur profil, à leur maîtrise du français et à leurs souhaits d'orientation. En cette rentrée universitaire, le nombre d'inscriptions estimé est également d'environ 2 000 étudiants.

Les Universités européennes

En 2017, le président Emmanuel Macron appelait à créer des Universités européennes à l'occasion de son discours de la Sorbonne. Dès l'année suivante, le programme Erasmus+ a permis de constituer progressivement 44 Universités européennes.

Portées notamment par la Présidence française de l'Union européenne, ces alliances d'établissements d'enseignement supérieur permettent de développer une coopération européenne efficace et durable en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Elles suivent en effet une stratégie de long terme dans le but d'offrir à leurs communautés des opportunités innovantes d'apprentissage et de recherche.

Les universités européennes consistent ainsi en des réseaux d'universités au niveau de l'UE qui permettent aux étudiants d'obtenir un diplôme en combinant des études dans plusieurs pays de l'UE et qui contribuent à la compétitivité internationale des universités européennes.

Cette coopération entre des établissements d'enseignement supérieur de l'Europe se fait à tous les niveaux d'organisation et sur tous les domaines d'activité (formation, recherche et innovation).

Chaque projet d'Université européenne correspond à un modèle propre fondé sur une stratégie commune. Certaines alliances adoptent une approche thématique, d'autres choisissent un parti pris géographique. Une trentaine d'alliances alimentent déjà une offre de formation conjointe, sous la forme de master Erasmus Mundus, de chaires Jean Monnet ou de cours partagés.

Au terme d'une première phase exploratoire de quatre ans qui s'est avérée concluante, les États membres de l'Union européenne se sont engagés en 2022 à poursuivre l'initiative des Universités européennes et à lui donner un nouvel élan.

Un nouvel appel à projets a donc été lancé cette année. Il a notamment permis de financer la création de 4 nouvelles Universités européennes.

Au total, 1,1 milliard d'euros est prévu dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027 pour financer cette initiative. L'objectif fixé par la Commission européenne est désormais d'atteindre 60 Universités européennes d'ici 2025, impliquant 10 % des établissements d'enseignement supérieur européens.

En juillet 2022, au terme du dernier appel à projets Erasmus + à ce jour, 340 établissements issus des pays de l'Union européenne, d'Islande, de Norvège, de Serbie et de Turquie participent à l'une des 44 alliances existantes. **Avec 37 établissements français parties prenantes, la France est ainsi l'un des pays européens les plus impliqués dans l'initiative des Universités européennes.**

Dans la région académique Occitanie 3 universités sont impliquées dans des projets d'universités européennes :

- Université de Montpellier avec 4 autres universités (de Hongrie, Irlande, Espagne et Pays-Bas) dans le projet CHARMEU (Challenge-driven, Accessible, Research based, Mobile European University) retenu en 2019.
- Université Toulouse 1 Capitole avec 6 autres universités (d'Italie, Norvège, Pays-Bas, Allemagne, Bulgarie, Autriche) dans le projet ENGAGE.EU retenu en 2020.
- UFTMIP avec 4 autres universités (de Pologne, Allemagne, Suède, Luxembourg) dans le projet UNIVERSEH retenu en 2020.



Directrice de publication :
Sophie BÉJEAN

Rectrice de la région
académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Maquette, graphisme :
Service Communication - PAO

Impression :
SRD Rectorat de Montpellier

Date de publication :
Février 2022

DR-Sup-Occi-2022-2023



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*